

POLITIQUE DE LA QUALITE (PQ2020)

La Direction établit la Politique de la qualité intégrée avec la Politique pour la sécurité au travail et pour l'environnement, en soulignant les objectifs stratégiques et les engagements pris en conséquence.

Lechler, grâce à l'adhésion volontaire à la norme **ISO 9001:2015**, afin que l'entreprise soit munie d'un Système de gestion pour la qualité conforme, Lechler a mis à jour son Système de gestion intégré, **Qualité-Sécurité-Environnement**, à l'aide des critères introduits par la nouvelle révision de la norme de référence. Concernant l'Évaluation du risque de réalisation des objectifs, elle a appliqué les lignes directrices basées sur le « **Risk Based Thinking** », tel qu'indiqué et prévu par la Norme **ISO 31000:2010**, « **Gestion des Risques** ».

Dans le cadre général de l'évaluation des risques mise en place dans le Système de gestion intégré, tous les processus importants ont été identifiés, évalués selon les contextes identifiés dans l'Organisation, internes et externes, en introduisant également la Composante Relative: Économique, Sociale et *Compliant* (Conformité), et le niveau de Risque résiduel final.

D'après l'évaluation des risques effectuée, Lechler saisit les opportunités comme un outil d'amélioration continue, en identifiant également les éventuelles menaces lorsqu'il existe des preuves objectives.

Lechler souhaite ainsi exprimer son engagement continu du respect des lois contraignantes et des réglementations plus généralement applicables, en vigueur et futures.

Dans le cadre de son engagement pour la qualité, Lechler met en place un leadership fort avec des responsabilités claires, tant dans la définition des objectifs, à travers une planification annuelle partagée à tous les niveaux de l'organisation, que dans la mise à disposition de ressources compétentes et adéquates pour atteindre les objectifs.

La présente politique exprime donc la responsabilité de la Direction à l'égard des aspects de la qualité du produit et du service fourni au client externe et interne et elle est obligatoire pour tous les employés de l'entreprise.

LECHLER établit ses **Orientations et Principes d'organisation** :

intégrer et connecter des compétences et fonctions, valoriser les ressources globales de l'entreprise, avoir des orientations communes dans l'activité organisationnelle, donner une continuité à un style d'organisation acquis au fil des ans et maintenir une ambiance de travail motivante.

En sélectionnant les inputs provenant de la structure dans le cadre de l'activité opérationnelle, **l'Executive Board** explicite sa vision de l'entreprise, ses stratégies commerciales, ses objectifs et ses plans d'action.

Identifier et mesurer explicitement l'alignement interne des ressources humaines, des processus, de la technologie avec la valeur proposition pour le client, avec les lois en vigueur et contraignantes et en interaction et en corrélation avec **le Décret-loi 81-2008 et le Décret-loi 152-2006 et ses modifications et ajouts ultérieurs**, concernant les aspects sur la santé et la sécurité au travail et l'environnement, conformément au **Modèle 231** introduit et au **Décret-loi 231-2001**, avec le **Programme Responsible Care**, à laquelle la Société a adhéré, et avec les objectifs des stakeholders qui représentent la qualité à 360° pour LECHLER.

L'engagement de la Direction envers le respect des principes et des exigences de qualité se concrétise par :

- La garantie que la politique de la qualité décrite ici et que le système de gestion intégré sont compris, mis en œuvre et maintenus actifs à tous les niveaux de l'organisation ;
- La garantie que ce document est accessible au public, à des organismes externes et à toute personne intéressée.
- La déclinaison opérationnelle des objectifs à atteindre avec le plan stratégique est développée en référence aux quatre perspectives (économique-financière, client-marché, organisation, connaissances et développement) en attribuant à chaque membre du Management Team (MT) des cibles mesurables.

Concernant ces indicateurs et objectifs, la Direction s'engage à :

- Évaluer leur pertinence pendant le réexamen de la Direction et les activités de surveillance dans l'application du système de gestion de la qualité ;
- Pendant le réexamen de système de gestion, la Direction évalue les Contextes internes et/ou externes afin de saisir les améliorations et de mettre en œuvre les changements appropriés.
- Porter à la connaissance de l'ensemble du personnel l'évolution de ces indicateurs afin de stimuler de nouvelles actions d'amélioration et d'implication ;

REVISION	DATE	REDIGE PAR	APPROUVE PAR
06	31/03/2020	RSGI	DIRECTION

DOCUMENT DE GESTION INFORMATIQUE